

REGLEMENT	Version	Date
UTILISATION & RESERVATION DES INFRASTRUCTURES	1.1	12.03.2019

Le comité du TC Cheseaux compte sur tous les membres pour lire et respecter ce règlement qui rappelle brièvement les conditions d'utilisation et de réservation des terrains et du Club-house. Ce règlement est évolutif dont la version en vigueur est disponible sur le site internet www.tc-cheseaux.ch. Merci à tous.

0. Introduction

- 0.1 Le Club de Cheseaux a la chance de disposer d'infrastructures modernes et de qualité afin que tous les membres, du plus jeune au plus vieux, puissent pratiquer le tennis dans un environnement accueillant et convivial. Les membres sont encouragés à **utiliser** les infrastructures.
- 0.2 La durabilité de ces infrastructures dépend, entre autre, du soin apporté par chaque membre et de leurs éventuels accompagnants. Les membres sont encouragés à **prendre soin** des infrastructures et du matériel.
- 0.3 Les infrastructures sont composées de :
- 3 terrains de jeu
 - 1 terrain d'entraînement (mur)
 - 1 club-house (buvette – vestiaires-douches – toilettes – terrasse)
 - 1 cabanon extérieur
 - 1 cheminée extérieure (grillades)
 - 1 accès et parking vélos
- 0.4 Les infrastructures sont réservées aux membres.

1. Terrains

1.1 Horaires et temps de jeu, balayage et arrosage du terrain

- 1.1.1 Les horaires de jeu vont de 08h00 à 22h00 tous les jours. Une extinction automatique progressive des lumières des terrains a lieu dès 22h00.
- 1.1.2 L'heure de jeu commence à XXh00 et se termine à XXh55. Les 5 minutes restantes sont dédiées au balayage et à la libération du terrain aux membres suivants pour autant que le terrain soit occupé.

1.2 Balayage et arrosage du terrain

- 1.2.1 Le balayage du terrain est effectué en spirale de l'extérieur à l'intérieur. Ceci est très important afin de conserver le sable de quartz sur le terrain et garantir la durabilité du gazon synthétique.
- 1.2.2 Les membres sont libres d'arroser les terrains en cas de fortes chaleurs. Ceci permet de rendre le terrain moins glissant.

1.3 Accès aux terrains

- 1.3.1 L'accès aux terrains et au mur d'entraînement se fait par une clé située à l'intérieur du Club-house (en face de l'entrée du vestiaire Dames). Deux clés sont à disposition ; elles doivent être remises à leur place lorsque le terrain est quitté.

1.4 Eclairage des terrains

- 1.4.1 L'éclairage des terrains (lumières LED) est activé depuis le boîtier d'éclairage situé à l'intérieur du Club-house (en face de l'entrée du vestiaire Dames, au même endroit que les deux clés d'accès aux terrains).

1.5 Site de réservation balle jaune (BJ)

- 1.5.1 Toute réservation doit être faite sur le site de réservation <https://ballejaune.com/club/TCCheseaux> dont le lien est placé sur le site internet du TC Cheseaux, rubrique « réservation ». Cela même si la période de jeu est généralement libre (par exemple le matin, à midi ou en milieu d'après-midi).

La réservation s'effectue de manière très simple (choix du partenaire dans la liste des membres du Club ou d'un invité non-membre du Club ; choix de la date & heure ; choix du terrain).

1.6 Limites de réservation

- 1.6.1 Il n'y aucune limite de réservation entre l'ouverture (environ mi-mars) et la fermeture du Club (environ mi-novembre) si les terrains sont praticables (pas ne neige, pas de gel).
- 1.6.2 En cas d'empêchement, les membres sont priés d'annuler leur réservation afin de libérer le terrain.
- 1.6.3 Nombre maximal de réservations simultanées sur BJ : 2 x 1 heure (pas le même jour). Dès qu'une heure de jeu est écoulée, une nouvelle heure de réservation est aussitôt possible.
- 1.6.4 Si un terrain est libre, possibilité de le réserver à partir de XXh15 pendant l'heure en cours (en plus des 2 x 1 heure décrit au point 1.6.3).
- 1.6.5 Les juniors jusqu'à 16 ans (16 ans au 31.12 de l'année en cours) ne peuvent pas réserver de terrain à partir de 18h du lundi au vendredi. Par contre, si les terrains sont libres, possibilité de jouer.

1.7 Invités

- 1.7.1 Chaque membre actif, à l'exception des juniors jusqu'à 16 ans, bénéficient de 2 invitations gratuites, une invitation correspondant à 1 heure de jeu. A partir de la troisième heure, le tarif s'élève à 20 CHF/h qui sera facturé par le Club au membre invitant à la fin de la saison.
- 1.7.2 Les invitations ne sont pas possibles de 18h à 20h du lundi au vendredi. Par contre, si les terrains sont libres, possibilité de jouer.
- 1.7.3 Les juniors jusqu'à 16 ans ne peuvent pas inviter.

2. Club-house

2.1 Accès et badge électronique

- 2.1.1 L'accès au Club-house s'effectue par un badge électronique (contrôle d'accès). Ce badge est transmis par le Club, sur demande, contre une caution de 50 CHF. Cette caution sera restituée en échange du badge en cas de départ du Club.
- 2.1.2 Le badge donne accès à tous les membres à la buvette, aux vestiaires-douches et aux toilettes. Le local dépôt est par contre seulement accessibles (même badge) aux membres qui ont 18 ans révolus (présence d'un réfrigérateur avec boissons alcoolisées).
- 2.1.3 La porte d'entrée se ferme automatiquement lorsqu'elle est physiquement fermée. Il est donc nécessaire de conserver le badge d'accès sur soi à l'extérieur du Club-house.

2.2 Boissons

- 2.2.1 Les boissons vendues par le Club sont destinées uniquement aux membres du Club et à leurs accompagnants.
- 2.2.2 De manière générale, uniquement les boissons vendues par le Club peuvent être consommées lors de la période récréative (hors jeu). Des exceptions sont prévues (interclubs, tournois juniors, ...).
A titre d'exemple, il n'est pas permis d'apporter ses propres boissons alcoolisées lors d'une grillade organisée par un membre.
- 2.2.3 La consommation des boissons s'effectue aux tarifs indiqués.
- 2.2.4 Le paiement des boissons s'effectue immédiatement par la caisse prévue à cet effet (plaque métallique située sur le mur à droite du distributeur).
Exceptionnellement, le montant dû, ainsi que la date et le nom du membre, peuvent être inscrits dans le carnet prévu à cet effet (situé à la cuisine sous la partie haute du bar) d'ici le paiement. A tracer ensuite dans le carnet lors du paiement.
- 2.2.5 Les boissons vides (verre) doivent être mises dans les caisses placées sous l'évier à gauche du distributeur de boissons.

2.2.6 Les frigos distributeurs de boissons sont limités uniquement aux boissons vendues par le Club. Aucune nourriture ne doit par ailleurs y être déposée.

2.3 Propreté

2.3.1 De manière générale, veiller à respecter la propreté du Club-house. Si besoin, des balais sont à disposition dans l'armoire située à droite du distributeur de boissons.

2.3.2 Les chaussures doivent être si possible enlevées et vidées du sable de quartz à l'extérieur du bâtiment, avant le retour aux vestiaires. Ceci afin de minimiser la présence de sable dans le bâtiment.

2.3.3 Plusieurs poubelles sont à disposition dont une poubelle pour le PET.

2.3.4 Afin de garantir la salubrité du frigo situé à la cuisine, ce dernier sera régulièrement vidé.

2.3.5 Ne pas laisser de nourriture périssable (par exemple : sachet entamé et non fermé hermétiquement) dans le frigo et les armoires du Club-house.

2.4 Mobilier (tables et chaises), stores

2.4.1 Le mobilier intérieur doit être utilisé **uniquement** à l'intérieur du bâtiment.

2.4.2 Le mobilier extérieur doit être utilisé **uniquement** à l'extérieur du bâtiment (terrasse).

Le mobilier extérieur est rangé dans le cabanon. La clé est disponible à l'intérieur du Club-house (en face de l'entrée du vestiaire Dames, au même endroit que les deux clés d'accès aux terrains). Le mobilier extérieur doit être remis propre dans le cabanon, ainsi que la clé dans le Club-house, avant de quitter les infrastructures.

2.4.3 Afin de garantir la présence d'ombre sur la terrasse, des toiles de tente électriques peuvent être activées ; la télécommande se situe à la cuisine dans le tiroir sous la machine à café.

Idem pour les stores verticaux à lamelles des grandes baies vitrées.

2.5 TV & WIFI

2.5.1 Une télévision est à disposition des membres ; la télécommande se situe à la cuisine dans le tiroir sous la machine à café.

2.5.2 Un système WIFI est à disposition des membres. Les coordonnées d'accès sont indiquées sur le tableau d'affichage du Club (tableau situé à l'entrée à gauche).

2.6 Cheminée extérieur

2.6.1 La cheminée est à disposition des membres et de leurs éventuels accompagnants tout au long de la saison.

2.6.2 Les ustensiles sont rangés dans le cabanon. La clé est disponible à l'intérieur du Club-house (en face de l'entrée du vestiaire Dames, au même endroit que les deux clés d'accès aux terrains). Les ustensils doivent être remis propres dans le cabanon, ainsi que la clé dans le Club-house, avant de quitter les infrastructures.

2.6.3 Il n'y a pas de bois, charbon, etc à disposition au Club. Chaque utilisateur est responsable de sa propre livraison.

2.7 Réservation du Club-house par les membres

2.7.1 Les membres ont la possibilité de louer le Club-house à des fins extrasportives lors de certaines périodes de l'année. Les demandes doivent être adressées au comité du Club.

Le comité du **TC Cheseaux**